

# Document de travail n°64

**Les écarts de prélèvements  
obligatoires entre la France  
et la zone euro**



**Coe-Rexecode**

**SEPTEMBRE 2017**

## Sommaire

<b>Résumé et principales conclusions .....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>7</b>
<b>1. Le taux de prélèvement obligatoire global.....</b>	<b>8</b>
1.1. Les taux de prélèvements obligatoires dans les comptes nationaux.....	9
1.2. L'évolution du taux des prélèvements obligatoires global dans les grands pays de la zone euro .....	13
<b>2. L'analyse des prélèvements en trois fonctions économiques .....</b>	<b>15</b>
<b>3. Une comparaison détaillée .....</b>	<b>19</b>
3.1. Les prélèvements liés à la consommation .....	19
3.2. Les prélèvements liés au travail.....	21
3.3. Les prélèvements liés au capital .....	24
<b>4. Une comparaison des prélèvements qui pèsent sur les coûts de production .....</b>	<b>27</b>
<i>Annexe 1</i> <i>Le traitement des crédits d'impôts dans les Taxation Trends .....</i>	<i>31</i>
<i>Annexe 2</i> <i>L'évolution détaillée des catégories pour la France .....</i>	<i>33</i>
<i>Annexe 3</i> <i>L'évolution des taux de prélèvements obligatoires en France selon les différentes définitions.....</i>	<i>35</i>
<i>Annexe 4</i> <i>Composition des indicateurs de taux de prélèvements obligatoires.....</i>	<i>39</i>
<i>Annexe 5</i> <i>Taux de prélèvements obligatoires dans sa définition extensive pour les pays de l'Union européenne.....</i>	<i>41</i>
<i>Annexe 6</i> <i>Evolution du taux des prélèvements obligatoires dans sa définition la plus large.....</i>	<i>43</i>

## Comparaison synthétique des prélèvements obligatoires (année 2015)

### Taux de prélèvements obligatoires global

	Prélèvements en points de PIB	Ecart avec la France		
		En points de PIB	En milliards d'euros	En %
France	45,9			
Allemagne	38,8	7,1	156	+ 18,3
Zone euro	40,2	5,7	125	+ 14,2

### Taux de prélèvements obligatoires liés à la consommation

	Taux de PO en points de PIB	Ecart avec la France		
		En points de PIB	En milliards d'euros	En %
France	11,2			
Allemagne	10,4	0,8	18	+ 7,7
Zone euro	10,8	0,4	9	+ 3,7

### Taux de prélèvements obligatoires liés au travail

	Taux de PO en points de PIB	Ecart avec la France		
		En points de PIB	En milliards d'euros	En %
France	23,9			
Allemagne	21,8	2,1	46	+ 9,6
Zone euro	21,0	2,9	64	+ 13,8

Note : la prise en compte du CICE diminuerait l'écart avec l'Allemagne de 0,8 point de PIB.

### Taux de prélèvements obligatoires liés au capital

	Taux de PO en points de PIB	Ecart avec la France		
		En points de PIB	En milliards d'euros	En %
France	10,8			
Allemagne	6,3	4,5	99	+ 71
Zone euro	8,4	2,4	53	+ 29

### Ecart de prélèvements obligatoires pesant sur le coût de production entre la France et l'Allemagne (2015)

	France en points de PIB	Allemagne en points de PIB	Ecart		
			en points de PIB	en Mds d'euros	En %
Cotisations sociales employeurs	11,4	6,6	4,8	106	+ 73
Impôts assis sur les salaires	1,7	0,0	1,7	37	(1)
Impôts fonciers	1,7	0,2	1,5	33	(1)
IS	2,7	2,4	0,3	7	
Autres	0,2	0,1	0,1	2	(1)
<b>Total sur coût de production</b>	<b>17,7</b>	<b>9,3</b>	<b>8,4</b>	<b>185</b>	<b>+ 77</b>

(1) Les pourcentages ne sont pas significatifs, les taux allemands étant très faibles.

## Les écarts de prélèvements obligatoires entre la France et la zone euro

### Résumé et principales conclusions

- Ce document de travail présente une comparaison des prélèvements obligatoires en France et dans la zone euro. Il s'appuie sur les dernières données accessibles auprès d'Eurostat (*National Tax Lists* et *Taxation Trends*) qui portent sur l'année 2015. Les données sur 2016 devraient être disponibles fin 2017.
- Trois taux de prélèvements obligatoires principaux peuvent être calculés. Nous retenons à titre principal la définition du système européen de comptabilité nationale qui est utilisée pour les comparaisons internationales (définition intermédiaire). Une définition extensive intègre les cotisations sociales obligatoires payées par les administrations au titre de leurs salariés (« cotisations sociales imputées »). Une définition restrictive déduit les crédits d'impôts du total des prélèvements.
- Le taux de prélèvements obligatoires (définition intermédiaire) était de 45,9 % pour la France en 2015, contre 38,8 % pour l'Allemagne, 43,3 % pour l'Italie, 33,9 % pour l'Espagne et 40,2 % pour la moyenne de la zone euro. Les écarts entre la France et les autres pays sont de 7,1 points de PIB avec l'Allemagne et de 5,7 points avec la moyenne de la zone euro. En termes de montants rapportés à la taille de la France, l'écart avec la moyenne européenne est de 125 milliards d'euros, l'écart avec l'Allemagne de 156 milliards d'euros.
- Une hausse des prélèvements obligatoires a été assez générale dans la zone euro après la crise économique et financière de 2008-2009. Cette hausse a été particulièrement marquée en France. La France a donc divergé un peu plus de la moyenne européenne.
- Eurostat propose une décomposition du prélèvement global en trois fonctions selon que les prélèvements sont liés à la consommation, au travail ou au capital.

- Les prélèvements liés à la consommation regroupent la TVA, les taxes sur l'énergie et sur divers biens et services (tabacs, boissons, assurances, etc...). La France est légèrement au-dessus mais relativement proche des grands pays de la zone euro avec un taux de prélèvements obligatoires liés à la consommation de 11,2 % du PIB en 2015 (10,8 % pour la zone euro, 10,4 % pour l'Allemagne). Le taux des prélèvements obligatoires liés à la consommation a légèrement augmenté en Europe au cours des dernières années, sauf en Allemagne.
- Les prélèvements liés au travail regroupent les cotisations sociales (employeurs, salariés et non-salariés), l'impôt sur le revenu et la csg (part liée aux salaires) et divers impôts assis sur les salaires. La France présente un taux de prélèvements plus élevé que les quatre grands pays de la zone euro (23,9 % du PIB en 2015, contre 21,5 % en Allemagne, 21,2 % en Italie et 16,4 % en Espagne). Le poids des prélèvements liés au travail est donc en France 10 % plus élevé qu'en Allemagne et 14 % plus élevé que dans la zone euro. En montants, cela représente une surcharge de 46 milliards d'euros par rapport à l'Allemagne et de 64 milliards d'euros par rapport à la zone euro.
- Les prélèvements liés au travail ont par ailleurs davantage augmenté en France au cours des dernières années (progression de 1,6 point de PIB depuis 2010) que dans les autres grands pays de la zone euro. Cette observation doit être nuancée par la mise en place du CICE en 2013, qui est imputé sur l'IS (impôt lié au capital) mais est considéré comme un allègement du coût du travail. La France se distingue des autres grands pays de la zone euro par divers impôts assis sur la masse salariale pour un montant de 1,7 % du PIB, qui n'existent pas dans les autres pays.
- Les prélèvements liés au capital regroupent les impôts et prélèvements sociaux sur les revenus mobiliers et immobiliers, l'impôt sur les bénéfices des sociétés, les impôts fonciers et sur le patrimoine et les droits de mutation. La France présente avec l'Italie les taux de prélèvements liés au capital les plus élevés des quatre grands pays de la zone euro (10,8 % pour la France contre 6,3 % en Allemagne et 8,4 % en Espagne). Le poids des prélèvements liés au capital est en France au-dessus de la zone euro de 29 %, au-dessus de l'Allemagne de 71 %. En niveau, l'écart avec l'Allemagne est de 99 milliards d'euros.

- Une décomposition de la catégorie « impôts liés au capital » conduit aux observations suivantes. L'écart est relativement faible pour les impôts sur les sociétés. Les écarts proviennent largement des impôts fonciers sur les entreprises (1,7 % du PIB en France contre 0,4 % en Allemagne) et de l'addition des multiples impôts liés au capital des ménages (6,2 % en France, 5,9 %, 3,6 % en Allemagne).
- Un autre angle de comparaison consiste à distinguer, dans l'ensemble des prélèvements obligatoires, ceux qui grèvent les coûts de production (quelle que soit la nature de la catégorie économique : consommation, travail, capital) et figurent donc dans les comptes des entreprises. Il s'agit notamment des cotisations (patronales seulement), d'impôts liés aux salaires, des impôts fonciers et de l'impôt sur les sociétés.
- L'écart avec l'Allemagne pour les prélèvements qui grèvent les coûts de production est impressionnant : 17,7 % du PIB en France, 9,3 % en Allemagne, soit 77 % de plus en France, et en montant, 185 milliards d'euros. L'écart s'explique en partie par la différence de structure des cotisations sociales, largement à la charge des employeurs en France et à la charge des salariés en Allemagne (le poids total des charges sociales employeurs et salariés étant relativement proche dans les deux pays), mais aussi de diverses contributions et impôts assis sur les salaires et des impôts fonciers.



## Introduction

Coe-Rexecode a publié en mars 2014 l'ouvrage « *Réforme fiscale et retour de la croissance* »<sup>1</sup>. La comparaison rigoureuse et détaillée des prélèvements obligatoires de la France et des autres grands pays européens montrait le niveau élevé des prélèvements français et une structure atypique défavorable à la croissance. Cette étude a été complétée au début 2016 par l'ouvrage « *L'impôt sur le capital au XXI<sup>e</sup> siècle – Une coûteuse singularité française* »<sup>2</sup>. Celle-ci a fait apparaître la sur-taxation du capital en France et ses modalités particulièrement défavorables à l'investissement et la croissance. Il était proposé en conclusion de remplacer l'ensemble des prélèvements sur le capital (impôt sur le revenu, CSG et prélèvements sociaux, impôts sur la détention de patrimoine) par un seul prélèvement forfaitaire de 30 % sur les revenus du capital, de simplifier la fiscalité en supprimant les niches fiscales devenues inutiles, afin de relancer l'investissement et stimuler la croissance. Ces propositions ont été partiellement reprises dans le programme de l'actuel Président de la République et le gouvernement s'apprête à mettre en œuvre certaines de ces orientations : remplacement de l'ISF par un nouvel impôt sur la détention de biens immobiliers, prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital. Il nous a semblé opportun avant le débat budgétaire de l'automne de mettre à jour la comparaison du poids des prélèvements obligatoires entre la France et les grands pays de la zone euro à partir des derniers chiffres disponibles dans les bases de données d'Eurostat, qui portent sur l'année 2015. Les données détaillées calculées en 2016 seront accessibles en fin d'année 2017. Nous les intégrerons dans un nouveau document de travail.

---

<sup>1</sup> *Réforme fiscale et retour de la croissance*. Michel Didier, Jean-François Ouvrard et Pascale Scapecchi, Economica, mars 2014.

<sup>2</sup> *L'impôt sur le capital au XXI<sup>e</sup> siècle – Une coûteuse singularité française*, Michel Didier et Jean-François Ouvrard, Economica, février 2016



Nous comparons donc dans cette publication, de façon aussi détaillée que possible, le niveau et la structure des prélèvements obligatoires en France et dans les grands pays de la zone euro (Allemagne, Italie, Espagne) ainsi que la moyenne de la zone euro. L'objectif est de mesurer l'ampleur des « anomalies » du système français de prélèvements obligatoires, anomalies entendues au sens des écarts les plus significatifs par rapport aux autres pays de la zone euro.

Pour procéder à une comparaison des poids relatifs des catégories de prélèvements obligatoires, les sources sont les comptabilités publiques des différents pays. Depuis 1998, les services de la Commission européenne tiennent à jour une base de données extrêmement détaillée par pays (les *National Tax Lists*) et publient un document annuel de synthèse, *Taxation Trends in the European Union*, qui compare les impôts et cotisations sociales des vingt-sept pays de l'Union européenne regroupés selon plusieurs critères. Les données sont très détaillées et les centaines d'impôts et de cotisations apparaissent très complexes, notamment pour des non nationaux. Eurostat établit donc des regroupements à des fins de comparaison. Nous nous focalisons ici sur le regroupement en trois catégories économiques désignées par Eurostat : prélèvements sur le travail, prélèvements sur la consommation et prélèvements sur le capital. Nous allons plus loin dans l'analyse car les regroupements économiques doivent être explicités en fonction des impôts tels qu'ils sont connus des contribuables, et l'impact économique de chaque impôt dépend de ses caractéristiques propres.

## **1. Le taux de prélèvement obligatoire global**

Les deux sources principales d'information pour les prélèvements obligatoires sont les comptes nationaux et l'étude annuelle *Taxation Trends in the European Union*. Les impôts et cotisations sociales des pays européens présentent des similitudes mais également de nombreuses différences qui rendent les comparaisons impôt par impôt difficiles, d'autant que le nombre de prélèvements peut atteindre plusieurs centaines. L'institut européen Eurostat établit donc des regroupements des impôts et cotisations selon plusieurs critères en principe homogènes. Avant de comparer les catégories, il convient de comparer les taux de prélèvements globaux.

## **1.1. Les taux de prélèvements obligatoires dans les comptes nationaux**

De façon générale, le taux des prélèvements obligatoires rapporte le total des impôts et charges sociales obligatoires au produit intérieur brut. Il dépend donc du champ exact des prélèvements obligatoires retenus.

Tous les pays établissent des comptes nationaux qui présentent selon des méthodes normalisées l'ensemble des flux entre les agents économiques : sociétés non financières, sociétés financières, ménages, administrations publiques. Les impôts et les cotisations sociales sont des opérations économiques et les flux de paiements sont donc retracés dans les comptes nationaux des pays établis pour les pays européens à partir des classifications et nomenclatures du Système Européen de Comptabilité Nationale. Les comptes nationaux regroupent les impôts selon une nomenclature d'opération commune pour tous les pays et par secteur institutionnel. Les comptes nationaux distinguent les opérations sur biens et services, les opérations de répartition et les opérations financières. Les impôts et cotisations sociales font partie des opérations de répartition. Les prélèvements obligatoires relèvent des opérations D.2, D.5, D.6 et D.9. Les prélèvements obligatoires figurent en emplois des agents privés et en ressources des administrations publiques.

La définition précise des prélèvements obligatoires est le « Total des taxes et cotisations sociales payables au gouvernement général (comprenant l'Etat central, les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale) y compris les contributions volontaires ».

Dans sa définition la plus extensive des prélèvements obligatoires<sup>3</sup>, c'est-à-dire en incluant les cotisations sociales obligatoires payées par les administrations pour leurs salariés (« cotisations sociales imputées ») et les cotisations sociales volontaires des ménages et sans déduction des crédits d'impôts. Le taux de prélèvements obligatoires ainsi défini, était pour la France de 47,9 % en 2015 (après 47,8 % en 2014). Avec la même définition, le taux de prélèvements obligatoires était de 40,0 % pour l'Allemagne, 43,5 % pour l'Italie, 34,6 % pour l'Espagne et 41,4 % pour l'ensemble de la zone euro. La France est au-dessus de l'Allemagne de 7,9 points de PIB et au-dessus de l'ensemble de la zone euro de 6,5 points de PIB.

---

<sup>3</sup> Le montant des prélèvements obligatoires qui résulte de l'ensemble des prélèvements contenus dans les *National Tax Lists* correspond à cette définition la plus large des prélèvements obligatoires.

Les taux de prélèvements obligatoires (définition extensive)  
du système de comptabilité nationale en 2015 (en % du PIB)

Opérations	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro
D.2 : impôts sur la production et les importations	16,0	11	15,3	12	13,3
D.5 : impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.,	12,6	12,3	14,8	10,1	12,6
D.91 : impôts en capital	0,6	0,2	0,1	0,6	0,3
D.61 : cotisations sociales nettes	18,9	16,5	13,3	12,3	15,3
D.995 : transferts en capital à certains secteurs	0,2			0,5	0,1
<b>Prélèvements obligatoires (D.2 + D.5 + D.91 + D.61 - D.995)</b>	<b>47,9</b>	<b>40,0</b>	<b>43,5</b>	<b>34,6</b>	<b>41,4</b>

D'autres définitions plus ou moins restrictives du taux des prélèvements existent selon qu'elles excluent ou non des prélèvements obligatoires les cotisations sociales imputées et les crédits d'impôts.

Une définition moins extensive des prélèvements obligatoires (que nous nommerons « définition intermédiaire ») ne retient pas les « cotisations sociales imputées » et les cotisations sociales supplémentaires des ménages. C'est l'indicateur que nous retenons à titre principal car c'est ce montant de prélèvements obligatoires qui résulte de l'application du code général des impôts et qui est présenté par Eurostat pour la comparaison de la répartition entre prélèvements liés à la consommation, au travail et au capital dans les *Taxation Trends*. C'est aussi celle qui fait apparaître les crédits d'impôt pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des incitations budgétaires spécifiques.

Le taux de prélèvements obligatoires en 2015 selon les définitions  
« extensive » et « intermédiaire » (en % du PIB)

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro
<b>Taux des prélèvements obligatoires (définition « extensive »)</b>	<b>47,9</b>	<b>40,0</b>	<b>43,5</b>	<b>34,6</b>	<b>41,4</b>
D.612 Cotisations sociales imputées <sup>1</sup>	2,0	1,1	0,2	0,7	1,2
<b>Taux des prélèvements obligatoires (définition « intermédiaire »)</b>	<b>45,9</b>	<b>38,8</b>	<b>43,3</b>	<b>33,9</b>	<b>40,2</b>

<sup>1</sup> Il s'agit des cotisations payées par l'Etat pour ses propres agents.

Selon cette définition, le taux de prélèvements obligatoires s'établit en France à 45,9 % contre 38,8 % en Allemagne, 43,3 % en Italie, 33,9 % en Espagne et 40,2 % en moyenne de la zone euro. La France est au-dessus de l'Allemagne de 7,1 points de PIB (soit d'un montant de 156 milliards d'euros).

Selon les conventions internationales relatives aux méthodes des comptes nationaux, les crédits d'impôts restituables sont enregistrés en dépenses des administrations publiques (subventions, prestations sociales ou transferts courants ou capital (D3, D6, D7 et D9)). Les comptes nationaux présentent donc la recette d'impôts sur le revenu (D51), telle qu'elle résulte du code des impôts, avant déduction des crédits d'impôts éventuels)<sup>4</sup>. Nous donnons en annexe les éléments qui figurent dans l'ouvrage *Taxation Trends* au sujet du traitement des crédits d'impôts.

Une définition plus restrictive des prélèvements obligatoires déduit les crédits d'impôts du montant des prélèvements obligatoires de la définition « intermédiaire ». C'est ce taux de prélèvements obligatoires, résultant d'une définition « restrictive », crédits d'impôts déduits, qui est présenté dans les comptes nationaux français et dans les documents budgétaires<sup>5</sup>. Les crédits d'impôts sont plus importants dans certains pays (France, Italie) et inexistant dans d'autres, en Allemagne notamment, mais il faut avoir à l'esprit que les mesures d'incitation peuvent selon les pays prendre la forme de subvention ou d'aides budgétaires. La comparaison des prélèvements obligatoires se trouve alors dissymétrique. On notera que, même en France, les crédits d'impôt sont considérés dans les documents budgétaires comme des « dépenses fiscales ».

---

<sup>4</sup> Le traitement des crédits d'impôts restituables conduit à l'enregistrement de flux de recettes et dépenses sans équivalent monétaire effectif. Les montants enregistrés une année donnée au titre des crédits d'impôts en dépenses et en recettes peuvent différer en raison d'un décalage entre les dates d'enregistrement des recettes et des dépenses. Par nature, ce décalage est en moyenne nul sur longue période.

<sup>5</sup> Voir en annexe la présentation et l'historique de ce taux de prélèvements obligatoires pour la France après déduction des crédits d'impôts ainsi que l'évolution de l'écart entre les taux de prélèvements obligatoires selon la définition « intermédiaire » et « restrictive ».

**Montant des crédits d'impôts dans les quatre grands pays de la zone euro  
(en % du PIB)**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
France	0,9	0,7	0,7	0,7	1,0	1,2
Allemagne	-	-	-	-	-	-
Italie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	1,0
Espagne	-	-	0,0	0,0	0,0	0,1

Source : *Taxation Trends in the European Union*, ed. 2017

Il s'agit ici de la somme des deux composantes des crédits d'impôts repérées dans les *Taxation Trends* (la composante « *Tax Expenditures* » et la composante « *Transfer* »). Le signe « - » indique une absence de crédits d'impôts, « 0,0 » un montant faible de crédits d'impôts.

Selon la définition restrictive, le taux de prélèvements obligatoires s'établit à 44,7 % du PIB en France, contre 38,8 % en Allemagne (le calcul n'est pas fait pour la zone euro). Les écarts de prélèvements sont un peu moindres dans la définition restrictive car la France a plus développé la technique de crédits d'impôts. Cependant, la déduction des crédits d'impôts ne modifie pas de manière très substantielle l'écart entre le niveau des prélèvements obligatoires en France et dans les autres pays comme le montre le tableau suivant.

**Taux de prélèvements obligatoires en 2015 selon les différentes définitions  
et écarts entre la France et les autres grands pays de la zone euro (en % du PIB)**

	France	Allemagne	Italie	Espagne
<b>Taux de prélèvements obligatoires (définition « extensive »)</b>	47,9	40,0	43,5	34,6
Écarts entre la France et le pays considéré		+ 7,9	+ 4,4	+ 13,3
<b>Taux de prélèvements obligatoires (définition « intermédiaire »)</b>	45,9	38,8	43,3	33,9
Écarts entre la France et le pays considéré		+ 7,1	+ 2,6	+ 12,0
<b>Taux de prélèvements obligatoires (définition « restrictive », hors crédits d'impôts)</b>	44,7	38,8	42,3	33,8
Écarts entre la France et le pays considéré		+ 5,9	+ 2,4	+ 10,9

Source : *Taxation Trends in the European Union*, ed. 2017 et calculs Coe-Rexecode

Dans la suite de ce document, nous adoptons la méthode générale retenue dans les *Taxation Trends* qui retient la définition intermédiaire, et nous signalons lorsque ce choix méthodologique est de nature à nuancer les résultats des comparaisons.

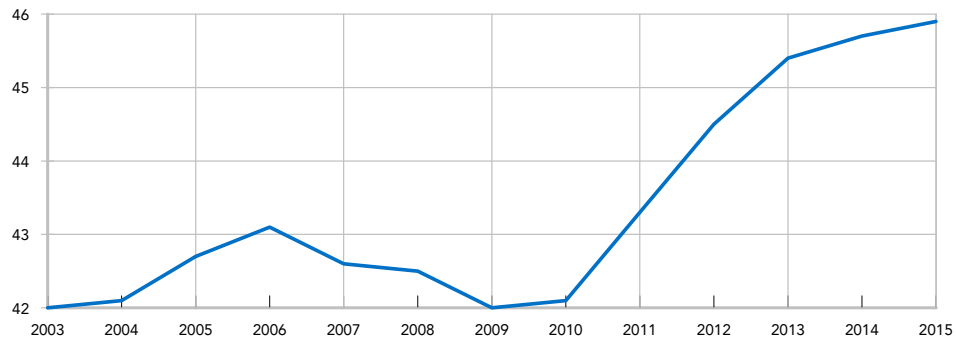
En résumé, le taux de prélèvements obligatoires était de 45,9 % pour la France en 2015, contre 38,8 % pour l'Allemagne, 43,3 % pour l'Italie, 33,9 % pour l'Espagne et 40,2 % pour la moyenne de la zone euro. Les écarts entre la France et les autres pays sont de 7,1 points de PIB avec l'Allemagne et 5,7 points avec la moyenne de la zone euro.

La « surcharge » globale de prélèvements obligatoires en France est de 14 % par rapport à la moyenne de la zone euro (soit environ 125 milliards d'euros), et de 18 % par rapport à l'Allemagne (soit 156 milliards d'euros). La prise en compte des crédits d'impôt réduirait ces écarts d'environ 25 milliards d'euros.

## 1.2. L'évolution du taux des prélèvements obligatoires global dans les grands pays de la zone euro

Le taux des prélèvements obligatoires, qui avait fluctué en France entre 42 et 43 % du PIB de 2003 à 2010, a connu au cours des années récentes une hausse importante pour s'établir en 2015 à 45,9 %.

Taux de prélèvements obligatoires en France  
(en % du PIB)



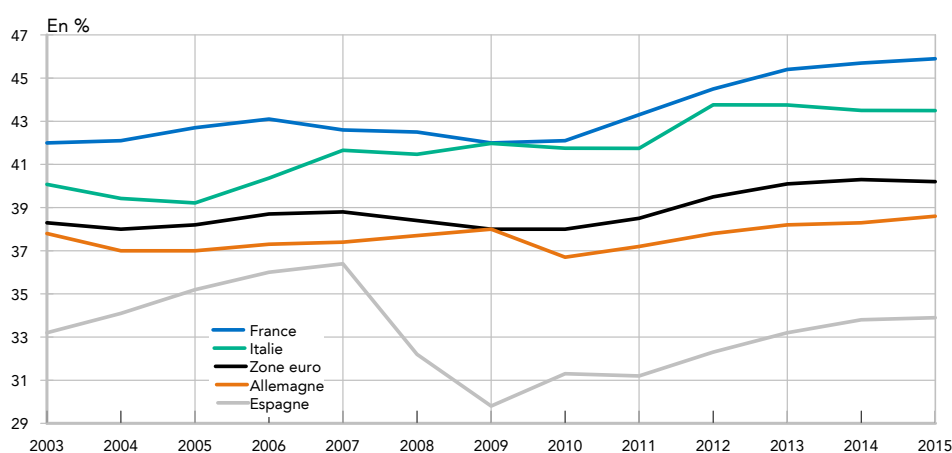
Source : Taxation Trends in the European Union, 2017 edition

© Coe-Rexecode

Le cumul de l'ensemble des mesures nouvelles prises depuis la Loi de Finances 2011 permet d'apprécier l'ampleur *ex ante* du choc fiscal subi par l'économie française de 2011 à 2013 et sa persistance les années suivantes. Notre « compteur fiscal » s'établit à + 64,4 milliards d'euros en 2017 pour l'ensemble des prélèvements

obligatoires<sup>6</sup>. Pour les entreprises si l'on tient compte du CICE et du Pacte de responsabilité, les mesures nouvelles ont permis de compenser en partie les hausses enregistrées de 2011 à 2013 et de limiter le taux des prélèvements (dans sa définition restrictive). Les prélèvements obligatoires supplémentaires sur les entreprises atteignent 7,4 milliards d'euros en cumulant les mesures de 2011 à 2017. Pour les ménages, les prélèvements obligatoires supplémentaires atteignent 53 milliards d'euros en cumulant les mesures de 2011 à 2017.

Les taux de prélèvements obligatoires de 2003 à 2015 en Europe  
(en % du PIB)



Source : Taxation Trends in the European Union, 2017 edition

© Coe-Rexecode

Taux correspondent à la définition intermédiaire (normes internationales).

### Les variations du taux de prélèvements obligatoires dans plusieurs pays européens

	Taux de prélèvements obligatoires			Variations	
	2007	2010	2015	de 2007 à 2015	de 2010 à 2015
France	42,6	42,1	45,9	+ 3,3	+ 3,8
Allemagne	37,4	36,7	38,6	+ 1,2	+ 1,9
Italie	41,7	41,7	43,5	+ 1,8	+ 1,7
Espagne	36,4	31,3	33,9	-2,5	+ 2,6
Zone euro	38,8	38,0	40,2	+ 1,4	+ 2,2

Taux de prélèvements obligatoires dans sa définition « intermédiaire »

Source : Taxation Trends

<sup>6</sup> Le « choc fiscal » a atteint son pic en 2013, avec une hausse cumulée des prélèvements obligatoires de 74,4 milliards d'euros. Ce choc fiscal a pesé aussi bien sur les entreprises (+ 33,9 milliards d'euros) que sur les ménages (+ 39,3 milliards d'euros). L'année 2014 a marqué une certaine rupture (ralentissement de la hausse d'impôt sur les ménages et introduction du CICE pour les entreprises). Entre 2013 et 2017, la baisse des prélèvements a été relativement modeste (-10 milliards d'euros), eu égard au choc antérieur.

Le tableau ci-dessous montre la même comparaison réalisée à partir du montant des prélèvements obligatoires hors crédits d'impôts. La mise en place du CICE amoindrit légèrement l'évolution du taux des prélèvements obligatoires en France. Celle-ci demeure nettement plus forte que dans les trois autres grands pays de la zone euro.

#### Evolution du taux de Prélèvements obligatoires hors crédits d'impôts

	Taux de prélèvements obligatoires en		Variations de 2010 à 2015
	2010	2015	
France	41,2	44,7	+ 3,5
Allemagne	36,7	38,6	+ 1,9
Italie	41,7	42,3	+ 0,7
Espagne	31,3	33,8	+ 2,5

Taux de prélèvements obligatoires dans sa définition « restrictive »,

Source : *Taxation Trends*

La hausse des prélèvements obligatoires a été assez générale dans la zone euro après la crise économique et financière de 2008-2009. Cette hausse a été particulièrement marquée en France. Alors que le taux de prélèvements obligatoires était déjà supérieur à ceux de la zone euro, il a encore augmenté en France malgré la mise en place du CICE. En termes de prélèvements obligatoires, la France s'est donc encore écartée de la moyenne européenne.

## 2. L'analyse des prélèvements en trois fonctions économiques

L'ouvrage annuel *Taxation Trends in the European Union* d'Eurostat et de la Direction Générale Taxud présente les systèmes de prélèvements des pays de l'Union Européenne selon différents angles. Plusieurs décompositions<sup>7</sup> sont proposées, dont l'une à finalité économique qui présente les impôts et cotisations sociales en trois fonctions dont le total forme l'ensemble des prélèvements obligatoires : prélèvements sur la consommation, sur le travail et sur

<sup>7</sup> Il existe ainsi des regroupements par niveau de gouvernements qui montre le poids des recettes publiques par administrations publiques (Etats, gouvernements locaux) et un regroupement par catégories juridiques.



le capital<sup>8</sup>. L'édition 2017 de « Taxation Trends » fournit les montants des recettes fiscales jusqu'en 2015. On retient dans cette partie la définition des prélèvements obligatoires hors cotisations sociales imputées mais crédits d'impôts non déduits (définition intermédiaire), la seule pour laquelle une décomposition est fournie par Eurostat. Il convient par ailleurs d'être attentif au fait que la terminologie retenue (« Prélèvements sur ») peut être trompeuse dans la mesure où l'on ne prélève pas « sur ». Nous parlerons plutôt des impôts liés à la consommation, liés au travail ou liés au capital.

**Les prélèvements obligatoires par "fonction économique"**  
(en % du PIB, année 2015)

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro
Prélèvements liés à la consommation	11,2	10,4	11,2	9,5	10,8
Prélèvements liés au travail	23,9	21,8	21,2	16,2	21,0
Prélèvements liés au capital	10,8	6,3	10,9	8,1	8,4
<b>Taux des prélèvements obligatoires</b>	<b>45,9</b>	<b>38,5</b>	<b>43,3</b>	<b>33,8</b>	<b>40,2</b>

Source : Eurostat, *Taxation Trends in the European Union, Edition 2017*

En règle générale, un impôt est classé en totalité dans une seule des trois catégories. Un problème se pose cependant pour le classement de certains impôts dont les bases regroupent différents types de revenus. C'est le cas par exemple de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dont la base comprend quatre sources de revenu : le travail, le capital, les revenus d'activité indépendante et les revenus non liés à l'activité (transferts sociaux et pensions de retraite). La répartition de cet impôt entre chacune de ces catégories ou fonctions économiques est alors effectuée en appliquant un partage (un « split » selon l'expression d'Eurostat). La méthode consiste à estimer les différentes bases de l'impôt sur le revenu (revenus du travail et du capital notamment) à partir des déclarations individuelles des contribuables, puis à répartir l'impôt sur le revenu (payé en fait globalement) proportionnellement à ces bases.

Les prélèvements liés à la consommation sont légèrement supérieurs en France à ceux de la zone euro (écart de 0,4 point de PIB). L'écart est plus significatif en matière de prélèvements liés au travail (+2,9 points de PIB soit un taux de prélèvements obligatoires

---

<sup>8</sup> Par ailleurs, les taxes environnementales et les taxes sur la propriété, qui sont incluses dans les trois catégories (consommation, travail, capital) font l'objet d'un regroupement transversal à part.

liés au travail supérieur de 14 % en France à celui de la zone euro). La prise en compte de l'allègement que constitue le CICE ramènerait l'écart par rapport à la moyenne européenne à environ 11 %. L'écart des prélèvements obligatoires liés au capital est le plus important (taux supérieur en France de 2,4 points de PIB à celui de la zone euro, soit +29 %). L'écart de taux de prélèvements obligatoires liés au capital entre la France et l'Allemagne atteint 4,5 points de PIB, soit 100 milliards d'euros.

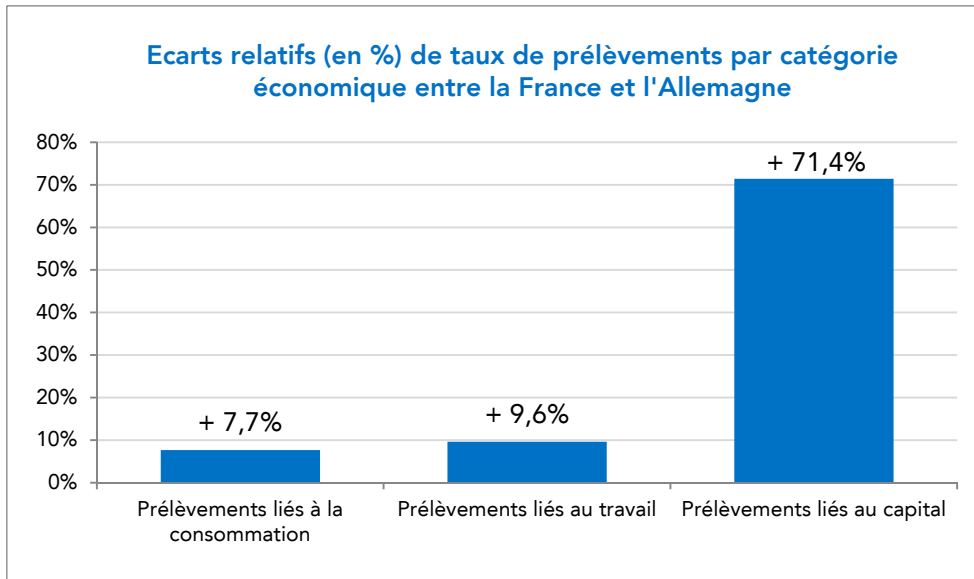
Comme le montrent les deux graphiques suivants l'écart total de prélèvements obligatoires entre la France et l'Allemagne (+7,1 points de PIB soit 163 milliards d'euros lorsqu'on le rapporte à la taille de l'économie française) ou entre la France et la zone euro (+5,7 points de PIB soit 125 milliards d'euros) se concentre principalement sur les prélèvements liés au capital. Nous détaillerons plus loin le contenu de ces prélèvements.

L'écart de taux de prélèvements obligatoires liés au travail apparaît assez faible par rapport au ressenti habituel en la matière des chefs d'entreprises. L'écart de taux de prélèvement obligatoires liés au travail est de 10 % avec l'Allemagne et de 14 % avec la zone euro, soit respectivement un supplément de prélèvements de 46 et 64 milliards d'euros pour la France lorsqu'on rapporte les écarts à la taille de l'économie française. L'écart est plus faible avec l'Allemagne qu'avec la zone euro prise dans son ensemble. En effet, la répartition des cotisations sociales entre employeurs et salariés est atypique comparativement aux autres pays de la zone euro. La part des cotisations sociales à la charge des employeurs est plus faible que dans les autres grands pays de la zone euro mais la part des cotisations sociales à la charge des salariés est beaucoup plus élevée.

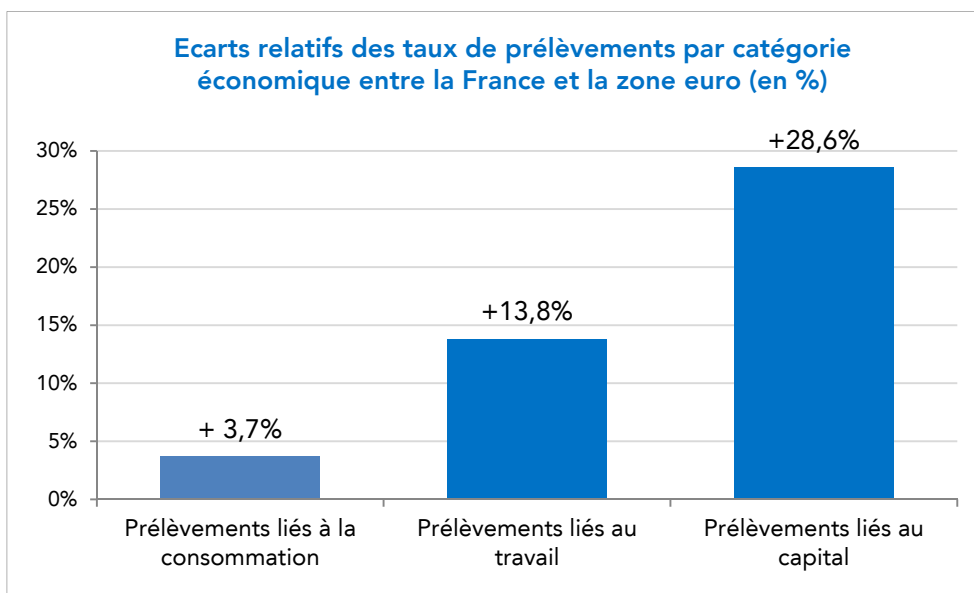
L'écart de prélèvements liés au travail entre la France et l'Allemagne ou la France et la zone euro est diminué si on prend en compte les crédits d'impôts (et donc notamment du CICE) par Eurostat<sup>9</sup>. Il serait ramené à 10 % avec la zone euro et 6 % avec l'Allemagne.

---

<sup>9</sup> On peut estimer le taux de prélèvements obligatoires liés au travail en tenant compte du CICE serait inférieur de l'ordre de 0,8 points de PIB en 2015. L'écart relatif de prélèvements obligatoires liés au travail serait alors de 6 % avec l'Allemagne et de 10 % avec la zone euro.



Le taux de prélèvements obligatoires liés au capital est 71 % plus élevé en France qu'en Allemagne ce qui correspond à un écart de 99 milliards d'euros lorsqu'on le rapporte à la taille de l'économie française (l'écart de taux de prélèvements obligatoires avec la zone euro est de 29 % soit 53 milliards d'euros).



### 3. Une comparaison détaillée

Les trois catégories précédentes restent encore très globales. Elles sont hétérogènes et regroupent des impôts dont l'impact sur la croissance économique est différent. En outre, ces catégories se réfèrent à des concepts abstraits peu parlants car ils ne correspondent pas aux impôts tels qu'ils sont définis dans les codes des impôts et connus par les contribuables. Les agrégats ainsi présentés ne donnent donc qu'un premier aperçu approximatif de l'impact de la fiscalité sur l'équilibre et la croissance économique.

Il faut donc non seulement comparer les niveaux des catégories mais aussi préciser les impôts, tels qu'ils sont connus du public, qui sont responsables des principales différences. Nous reprenons donc ici la comparaison très détaillée des prélèvements obligatoires, que nous avons menée dans notre ouvrage de 2014, afin d'identifier les impôts dans leur définition juridique, qui sont à l'origine des écarts constatés entre la France et les autres pays. Cette analyse fine est rendue possible grâce à la base de données la plus détaillée des *National Tax Lists*. Les données les plus désagrégées qui servent de base aux regroupements de *Taxation Trends* sont disponibles dans des fiches particulières, les *National Tax Lists* (NTL) établies par chaque pays de l'Union européenne selon des conventions en principe communes, qui donnent le tableau de passage entre les impôts et prélèvements nationaux (dont le nombre se chiffre en plusieurs centaines), voire des décompositions plus fines de ces impôts, et les différents regroupements présents dans *Taxation Trends*. Ces *National Tax Lists* sont accessibles par internet sur le site de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:National\\_tax\\_lists\\_20160115.xls](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:National_tax_lists_20160115.xls)).

#### 3.1. Les prélèvements liés à la consommation

La catégorie intitulée par Eurostat « prélèvements sur la consommation » regroupe les impôts levés lors des transactions entre les consommateurs et les producteurs sur des biens de consommation finale. Ils sont de natures très diverses : TVA, droits sur les importations, droits de timbre, taxes sur les opérations financières, impôts sur la pollution.

**Les prélèvements liés à la consommation en % du PIB  
(année 2015)**

	France	Allemagne	Italie	Espagne
Taxes de type TVA	6,9	7,0	6,2	6,5
Taxes sur l'énergie	1,7	1,6	2,8	1,6
Taxes sur le tabac et les boissons	0,8	0,6	0,7	0,8
Taxes sur les conventions d'assurance	0,6	0,4	0,3	0,1
Autres taxes	1,2	0,6	1,2	0,7
<b>Total des prélèvements liés à la consommation</b>	<b>11,2</b>	<b>10,2</b>	<b>11,1</b>	<b>9,7</b>

Source : *National Tax Lists*

Les prélèvements liés à la consommation représentent en 2015 entre 9,7 % et 11,2 % du PIB pour les quatre grands pays de la zone euro. La France présente en 2015 le taux de prélèvements obligatoires assis sur la consommation le plus élevé mais les écarts sont relativement limités en pourcentage du total. La principale composante correspond à la TVA (de 6,5 % à 7 % du PIB selon les pays, la France très légèrement en dessous de l'Allemagne qui présente le poids le plus élevé des taxes de type TVA). Les taxes sur l'énergie, qui ont progressé au cours des dernières années en France (+ 0,3 point de PIB depuis 2010), ont un poids compris entre 1,6 % et 2,8 % du PIB (l'Italie présentant un poids des taxes sur l'énergie supérieur de plus de 1 point de PIB aux trois autres grands pays de la zone euro). Les autres taxes sur la consommation concernent les taxes sur le tabac et les boissons (0,6 à 0,8 % du PIB selon les pays, la France est dans le haut de la fourchette) et les taxes sur les conventions d'assurance (de 0,1 % à 0,6 % selon les pays, la France est au-dessus des autres partenaires).

Entre 2010 et 2015, les prélèvements obligatoires assis sur la consommation ont progressé de 0,7 point de PIB en France, contre une baisse de 0,2 point de PIB en Allemagne et une hausse de 0,4 point de PIB en Italie. Seule l'Espagne a connu une progression plus importante des prélèvements assis sur la consommation (+ 1,3 point de PIB). Elle reste cependant à un niveau encore inférieur à celui des trois autres grands pays de la zone euro.

Evolution du total des prélèvements liés à la consommation en % du PIB

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
France	10,5	10,8	10,9	11,0	11,1	11,2
Allemagne	10,4	10,5	10,4	10,3	10,2	10,2
Italie	10,7	10,8	11,2	10,9	11,2	11,1
Espagne	8,4	8,2	8,4	9,2	9,4	9,7
Zone euro	10,4	10,5	10,6	10,7	10,8	10,8

Source : Calculs Coe-Rexecode à partir des *National Tax Lists* et *Taxation Trends* pour la zone euro

Ecarts des prélèvements liés à la consommation entre la France et les autres grands pays de la zone euro ainsi que l'ensemble de la zone euro (en % du PIB)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Allemagne	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,5	+ 0,7	+ 0,9	+ 1,0
Italie	-0,2	0	-0,3	+ 0,1	-0,1	+ 0,1
Espagne	+ 2,1	+ 2,6	+ 2,5	+ 1,8	+ 1,7	+ 1,5
Zone euro	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,4

En résumé, pour les prélèvements liés à la consommation, la France est relativement proche des principaux grands pays de la zone euro. Le taux des prélèvements obligatoires liés à la consommation a légèrement augmenté au cours des dernières années, sauf en Allemagne.

### 3.2. Les prélèvements liés au travail

La catégorie des prélèvements liés au travail comprend toutes les taxes directement liées aux salaires. Elle inclut les cotisations sociales, les impôts calculés sur la masse salariale et la part de l'impôt sur le revenu qui est liée au travail. En France, une partie de la CSG et de la CRDS est classée en impôt sur le travail et donc rattachée à la catégorie des prélèvements sur le travail, une autre partie étant classée dans les prélèvements sur le capital. La catégorie des prélèvements liés au travail comprend aussi les impôts sur les revenus indirects du travail salarié, y compris les transferts sociaux et les pensions de retraite. A noter, que par convention, Eurostat rattache l'impôt sur le revenu d'activité indépendante entièrement à la catégorie « prélèvement sur le capital ».

Les prélèvements liés au travail concernent les impôts calculés sur la base des salaires et les cotisations sociales (pesant sur les employeurs, sur les salariés, sur les travailleurs indépendants et

sur les inactifs) ainsi que la partie des recettes d'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux imputables aux revenus du travail, selon les répartitions établis par chaque Etat<sup>10</sup>.

En 2015, les prélèvements liés au travail représentaient entre 16,4 % et 23,9 % du PIB des quatre grands pays de la zone euro. La France présente le taux de prélèvements obligatoires sur le travail le plus élevé.

**Les prélèvements liés au travail en % du PIB  
(année 2015)**

	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Italie</b>	<b>Espagne</b>
Cotisations sociales	16,1	15,0	12,2	10,6
<i>Payées par les employeurs</i>	<i>11,4</i>	<i>6,6</i>	<i>8,7</i>	<i>8,2</i>
<i>Payées par les salariés</i>	<i>4,3</i>	<i>6,2</i>	<i>2,4</i>	<i>1,9</i>
<i>Payées par les non-salariés</i>	<i>0,4</i>	<i>2,2</i>	<i>1,1</i>	<i>0,5</i>
Part travail de l'impôt sur le revenu (1)	6,1	6,5	9,0	5,9
Autres impôts	1,7	0,0	0,0	0,0
<b>Total des prélèvements liés au travail</b>	<b>23,9</b>	<b>21,5</b>	<b>21,2</b>	<b>16,4</b>

Source : Calculs Coe-Rexecode à partir des *National Tax Lists*

(1) y compris CSG et prélèvements sociaux sur les revenus salariaux

Les cotisations sociales représentent le principal prélèvement assis sur le travail. Au total (part employeurs et part salariés), elles sont particulièrement lourdes en France (16,1 % du PIB) alors qu'elles sont de 15 % en Allemagne, 12,2 % en Italie et 10,6 % en Espagne. L'Allemagne se distingue des autres pays par la répartition de la charge sociale entre employeurs et employés. Les cotisations payées par les employeurs représentent 44 % des cotisations sociales en Allemagne, contre 71 % en France et en Italie et 77 % en Espagne.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques est le second prélèvement important sur le travail. Il représente 6,1 % du PIB en France, 9 % du PIB en Italie, 6,5 % du PIB en Allemagne, et 5,9 % du PIB en Espagne (en regroupant impôt sur le revenu, CSG et prélèvements sociaux).

La France se distingue en outre des autres pays par l'existence de prélèvements assis sur la masse salariale sans équivalent ailleurs (catégorie « autres impôts »). Il s'agit notamment de la taxe sur les salaires (13,1 milliards d'euros en 2015), du versement transports (7,8 milliards d'euros), du forfait social

<sup>10</sup> Voir la partie 4 des *Taxation Trends* pour une présentation de la méthode de partage (split) et les données correspondantes.

(5 milliards d'euros), des taxes au profit du Fonds National d'Aide au Logement (2,9 milliards d'euros) et d'autres Fonds à caractère social. Cette catégorie d'impôts représente 1,7 % du PIB et a progressé de 0,2 point de PIB depuis 2010. Elle n'existe pas dans les autres pays, ce qui explique en partie pourquoi le total des prélèvements liés au travail est plus élevé en France que dans les autres pays.

Entre 2010 et 2015, les prélèvements liés au travail ont progressé de 1,6 point de PIB en France, contre 0,8 point en Allemagne, 0,2 point en Italie et baissé de 0,4 point en Espagne.

**L'évolution du total des prélèvements liés au travail  
(en % du PIB)**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
France	22,3	22,5	23,2	23,7	24,0	23,9
Allemagne	20,7	20,6	21,0	21,2	21,3	21,5
Italie	21,0	20,7	21,3	21,3	21,1	21,2
Espagne	16,8	17,1	17,1	16,9	16,9	16,4
Zone euro	20,3	20,4	20,9	21,1	21,2	21,0

Source : Calculs Coe-Rexecode à partir des *National Tax Lists* et *Taxation Trends* pour la zone euro

**Écarts des prélèvements liés au travail entre la France et les autres grands pays  
de la zone euro ainsi que l'ensemble de la zone euro  
(en % du PIB)**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Allemagne	+ 1,6	+ 1,9	+ 2,2	+ 2,5	+ 2,7	+ 2,4
Italie	+ 1,3	+ 1,8	+ 1,9	+ 2,4	+ 2,9	+ 2,7
Espagne	+ 5,5	+ 5,4	+ 6,1	+ 6,8	+ 7,1	+ 7,5
Zone euro	+ 2,0	+ 2,1	+ 2,3	+ 2,6	+ 2,8	+ 2,9

En résumé, la France présente le taux des prélèvements obligatoires liés au travail le plus élevé des quatre grands pays de la zone euro (23,9 % du PIB en 2015). La France se distingue des autres grands pays de la zone euro par des prélèvements assis sur la masse salariale (hors charges sociales) élevée, d'un montant de 1,7 % du PIB.

Les prélèvements liés au travail ont par ailleurs davantage augmenté en France au cours des dernières années (progression de 1,6 point de PIB depuis 2010) que dans les autres grands pays de la zone euro. Le taux des prélèvements obligatoires s'est écarté vers le haut de celui des autres pays de la zone euro. Le CICE, non pris en compte dans la définition des prélèvements obligatoires retenue par Eurostat, corrige en partie cette divergence, sans toutefois l'annuler.



### 3.3. Les prélèvements liés au capital

La catégorie des prélèvements liés au capital comprend des impôts sur les revenus du capital (mobilier et immobilier), sur les profits et des impôts assis sur le stock de capital<sup>11</sup>. Ils incluent aussi les impôts sur la détention de capital des ménages (ISF, impôt foncier) et sur les transactions le concernant (droits d'enregistrement par exemple). Enfin Eurostat classe dans cette catégorie les impôts sur les revenus professionnels

Cette catégorie comporte des prélèvements de natures assez différentes mais tous liés à la possession d'un capital. C'est aussi la catégorie pour laquelle les termes « prélèvements sur » sont les plus confus. Certains « prélèvements sur le capital » sont des prélèvements assis sur les revenus du capital (acquittés soit par les ménages, soit par les entreprises), d'autres sont des prélèvements assis sur un stock de capital des ménages ou des entreprises. D'autres sont calculés sur une base correspondant à un stock de capital mais acquittés lors de transactions ou de mutations (à titre onéreux ou gratuit). Par ailleurs, une part significative de ces impôts est constituée par des charges d'exploitation des entreprises. La notion de « prélèvements sur le stock de capital » est ambiguë, ces prélèvements n'étant pas prélevés sur le stock de capital mais calculés sur la valeur du patrimoine ou de certains actifs. Dans tous les cas, les impôts récurrents liés au capital viennent amputer les revenus du capital.

Les prélèvements sur les revenus du capital acquittés par les ménages regroupent des impôts spécifiquement liés à la détention de capital mais surtout la partie de l'impôt sur le revenu, de la contribution sociale généralisée et des prélèvements sociaux liée aux revenus du capital. Les prélèvements sur les revenus du capital acquittés par les entreprises concernent principalement l'impôt sur les bénéfices de sociétés.

Le tableau des prélèvements liés au capital à partir des *Taxation Trends* donne des catégories assez larges et qui ne permettent pas d'identifier les impôts tels qu'ils sont connus dans les législations des pays. C'est la raison pour laquelle nous présentons notre approche établie directement à partir des *National Tax Lists*.

---

<sup>11</sup> Il convient en outre de faire attention aux modalités. Le stock pour les impôts fonciers est une valeur cadastrale. Pour les autres impôts, c'est un stock en valeur de marché. En outre, de nombreux abattements ou déductions conduisent à une base fiscale différente de la valeur des stocks.

Le tableau ci-après présente l'analyse de la fiscalité du capital établie à partir des *National Tax Lists*<sup>12</sup> dans une présentation organisée en trois parties qui correspondent aux trois niveaux économiques de prélèvements entre la création de valeur et le rendement final du capital : la fiscalité (liée au capital) qui pèse sur les coûts de production des entreprises, l'imposition des bénéficiaires des sociétés et la fiscalité du capital concernant les ménages. Cette présentation à caractère économique est différente de la présentation juridique qui définit des catégories de règles qui peuvent concerner aussi bien les entreprises que les particuliers, par exemple les impôts fonciers. On rappelle que certains impôts peuvent concerner les revenus du travail et les revenus du capital. C'est le cas par exemple de l'impôt sur le revenu ou des prélèvements sociaux. Le tableau concerne la seule partie relevant de la fiscalité du capital (par exemple pour les ménages, la part capital de l'impôt sur le revenu). Seule la partie imputable au capital est retenue (estimation statistique faite par Eurostat à partir de la répartition des bases fiscales).

**Les prélèvements liés au capital en % du PIB  
(année 2015)**

	France	Allemagne	Italie	Espagne
<b>Impôt sur la production lié au capital</b>	<b>2,0</b>	<b>0,4</b>	<b>2,9</b>	<b>1,1</b>
impôts fonciers sur les entreprises	1,7	0,2	0,8	0,5
impôts sur l'usage d'actifs	0,1	0,1	0,2	0,4
autres impôts nets sur la production	0,3	0,1	1,9	0,2
<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>2,7</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>	<b>2,4</b>
<b>Impôts liés au capital des ménages</b>	<b>6,2</b>	<b>3,6</b>	<b>5,9</b>	<b>4,7</b>
impôts sur les revenus financiers	3,3	2,7	4,0	2,5
impôts fonciers sur les ménages	1,4	0,3	0,8	0,7
droits d'enregistrement	0,6	0,4	0,9	0,7
droits de mutation	0,6	0,2	0,1	0,6
impôts assis sur le patrimoine	0,3	0,0	0,0	0,2
autres impôts	0,0	0,0	0,2	0,0
<b>Total des prélèvements liés au capital</b>	<b>10,8</b>	<b>6,3</b>	<b>11,0</b>	<b>8,3</b>

Source : Calculs Coe-Rexecode à partir des *National Tax Lists*

Les recettes de l'impôt sur les sociétés sont en pourcentage du PIB relativement comparables pour les quatre grands pays de la zone euro, et représentent entre 2,1 % et 2,7 % du PIB en 2015, la

<sup>12</sup> Il peut exister de très légères différences dans les montants totaux des prélèvements liés au capital provenant des deux approches présentées car la recombinaison de catégories homogènes à partir de la liste exhaustive des impôts des *National Tax lists* oblige à écarter certains prélèvements de faibles montants difficilement classables.

France se situant à 2,7 % du PIB. Même si l'écart est moins important que pour d'autres prélèvements, on remarque que le poids de l'IS est 10 % plus élevé en France qu'en Allemagne (environ 7 milliards d'euros).

Les prélèvements sur la production liés au capital acquittés par les entreprises vont de 0,4 % du PIB en Allemagne à 2,9 % du PIB en Italie (2,1 % en France). Il s'agit pour l'essentiel d'impôts passés en charges d'exploitation. Les impôts fonciers payés par les entreprises sont les plus élevés en France (1,7 % du PIB) contre respectivement 0,8 % en Italie, 0,5 % en Espagne et 0,2 % en Allemagne.

Les principaux impôts français entrant dans cette catégorie sont la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour 0,6 % du PIB, la taxe sur le foncier bâti pour 0,6 % du PIB, la cotisation foncière des entreprises (0,3 % du PIB) et la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) pour 0,2 % du PIB en 2015.

#### L'évolution du total des prélèvements liés au capital en % du PIB

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
France	9,4	10,1	10,5	10,8	10,8	10,8
Allemagne	5,3	5,8	6,1	6,1	6,1	6,3
Italie	9,9	10,0	11,1	11,2	11,0	11,0
Espagne	6,9	6,8	7,6	7,7	7,9	8,3
Zone euro	7,2	7,5	8,0	8,2	8,2	8,4

Calculs Coe-Rexecode à partir des National *Tax Lists* et *Taxation Trends* pour la zone euro

#### Écarts des prélèvements liés au capital entre la France et les autres grands pays de la zone euro ainsi que l'ensemble de la zone euro (en % du PIB)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Allemagne	+ 4,1	+ 4,3	+ 4,4	+ 4,7	+ 4,7	+ 4,5
Italie	-0,5	0,1	-0,6	-0,4	-0,2	-0,2
Espagne	+ 2,5	+ 3,3	+ 2,9	+ 3,1	+ 2,9	+ 2,5
Zone euro	+ 2,2	+ 2,6	+ 2,5	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,4

L'écart entre la France et l'Allemagne des prélèvements liés au capital était de 4,5 points du PIB en 2015 (10,8 % du PIB en France, 6,3 % en Allemagne). Le poids des poids des prélèvements liés au capital est donc en France supérieur au niveau de l'Allemagne

de 70 %. L'écart en euros (rapporté à la taille de l'économie française) est donc de 99 milliards d'euros.

La France présente avec l'Italie les taux de prélèvements liés au capital les plus élevés des quatre grands pays de la zone euro (respectivement 10,8 et 11 % du PIB contre 6,3 % en Allemagne et 8,3 % en Espagne).

L'augmentation du taux des prélèvements obligatoires lié au capital a été générale depuis 2010 mais les niveaux initiaux de prélèvements liés au capital français et italien étaient déjà élevés et la France s'est encore écartée de la moyenne européenne. L'écart est relativement faible en matière d'impôts sur les sociétés.

Les écarts proviennent des impôts sur la production relevant du capital, principalement les impôts fonciers (2,9 % en Italie, 2,0 % en France contre 0,4 % en Allemagne et 1,1 % en Italie) et des impôts sur le capital des ménages sous leurs différentes formes (6,2 % en France, 5,9 % en Italie contre 3,6 % en Allemagne et 4,7 % en Espagne).

#### **4. Une comparaison des prélèvements qui pèsent sur les coûts de production**

Nos travaux antérieurs, déjà cités dans ce document de travail, montraient que deux catégories d'impôts sont particulièrement défavorables à la croissance. Ce sont les impôts qui grèvent les coûts de production des entreprises, car ils handicapent la compétitivité, et les impôts qui pénalisent le rendement du capital productif, car ils diminuent l'incitation à investir.

Nous présentons ici pour chacun des pays à partir de la liste détaillée des impôts, le poids (en % du PIB) des impôts qui grèvent les coûts de production et apparaissent dans les comptes d'exploitation des entreprises.

A partir des *National Tax Lists*, il est possible de sélectionner uniquement les prélèvements (y compris les charges sociales) qui grèvent les coûts de production. Ces prélèvements figurent dans les comptes d'exploitation. Les contributions foncières doivent faire

l'objet d'un partage (entre les entreprises et les ménages)<sup>13</sup>. Nous ne retenons bien sûr que la partie « entreprises », qui pèse sur les coûts de production.

A partir des comptes d'exploitation des entreprises (sociétés financières, sociétés non financières et entreprises individuelles), il est possible d'identifier les prélèvements qui sont comptabilisés en charges d'exploitation. Nous pouvons ainsi comparer les prélèvements pesant sur les coûts de production. Le tableau suivant présente une synthèse de ces prélèvements exprimés en pourcentage de PIB pour l'année 2015.

**Les prélèvements obligatoires qui grèvent les coûts de production en % du PIB  
Comparaison entre les grands pays de la zone euro  
(année 2015)**

	France	Allemagne	Italie	Espagne
Cotisations sociales patronales	11,4	6,6	8,7	8,2
Impôts sur la production	3,7	0,4	2,9	1,1
<i>dont impôts sur les salaires</i>	1,7	0,0	0,0	0,0
Autres impôts sur la production	2,0	0,4	2,9	1,1
<i>dont impôts fonciers</i>	1,7	0,2	0,8	0,5
Total avant impôts sur les sociétés	15,0	6,9	11,6	9,3
Impôts sur les sociétés	2,7	2,4	2,1	2,4
<b>Total des PO sur la production</b>	<b>17,7</b>	<b>9,3</b>	<b>13,6</b>	<b>11,7</b>

Source: Calculs Coe-Rexecode à partir des *National Tax Lists*

Les prélèvements qui pèsent sur le coût de production sont beaucoup plus élevés en France que dans les trois autres grands pays de la zone euro du fait de cotisations sociales employeurs élevées, d'impôts assis sur les salaires propres à la France et d'impôts fonciers élevés.

Les deux pays dans lesquels les prélèvements obligatoires (sociaux et fiscaux) pèsent le plus sur la production sont la France et dans une moindre mesure l'Italie. Le coin socio-fiscal sur la

<sup>13</sup> Pour les prélèvements sur le foncier (bâti et non bâti), nous ne disposons pas d'information sur la part acquittée par les entreprises mais seulement du montant total encaissé par l'Etat ou les collectivités locales. Un rapport de la Cour des comptes de 2011 indiquait qu'en France, 60 % des prélèvements assis sur le foncier bâti et 76 % des prélèvements assis sur le foncier non bâti sont acquittés par les ménages. Les recettes des impôts fonciers sont donc réparties selon cette base entre entreprises et ménages pour la France. En l'absence d'informations similaires précises pour les autres pays, nous retenons la même hypothèse pour les autres pays.

production est presque deux fois plus élevé en France qu'en Allemagne, pays où celui-ci est le plus faible.

Les principaux prélèvements qui grèvent les coûts de production en France sont, outre les cotisations sociales employeurs (248 milliards d'euros en 2015), sont les impôts calculés sur la masse salariale (en tout 36,5 milliards d'euros), dont la taxe sur les salaires (13,2 milliards d'euros), le versement transports (7,8 milliards d'euros), les taxes au profit de l'Association pour la garantie des salaires (1,5 milliard d'euros), de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour 1,9 milliard d'euros, et du fonds national d'aide au logement (FNAL) pour 2,9 milliards d'euros, et divers autres impôts calculés sur diverses bases : la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour près de 13 milliards d'euros, l'impôt foncier sur le bâti (12,3 milliards d'euros), la cotisation foncière des entreprises (6,4 milliards d'euros), la contribution de solidarité des sociétés (C3S) en voie d'extinction pour encore 4,4 milliards d'euros en 2015. A titre de comparaison, les entreprises allemandes ont en charges d'exploitation pour l'essentiel les cotisations sociales employeurs pour 199 milliards d'euros soit 50 milliards d'euros de moins que les entreprises françaises, et des impôts fonciers , 0,2 % du PIB contre 1,7 % pour les entreprises françaises, soit une surcharge pour les entreprises françaises de plus de 30 milliards d'euros.

On observera en outre que tant les cotisations sociales, les impôts fonciers que les impôts sur les salaires ont continué de progresser entre 2010 et 2015 en France.

**L'évolution des prélèvements obligatoires qui grèvent les coûts de production en France, en % du PIB**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Cotisations sociales patronales</b>	<b>11,0</b>	<b>11,2</b>	<b>11,3</b>	<b>11,4</b>	<b>11,5</b>	<b>11,4</b>
Impôts sur la production	3,3	3,4	3,5	3,7	3,7	3,7
Dont impôts sur les salaires	1,5	1,5	1,5	1,7	1,7	1,7
Autres impôts sur la production	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Dont impôts fonciers	1,5	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7
<b>Total avant impôts sur les sociétés</b>	<b>14,3</b>	<b>14,6</b>	<b>14,8</b>	<b>15,0</b>	<b>15,2</b>	<b>15,0</b>
Impôts sur les sociétés	2,3	2,7	2,7	2,8	2,7	2,7
<b>Total après impôts sur les sociétés</b>	<b>16,6</b>	<b>17,2</b>	<b>17,5</b>	<b>17,8</b>	<b>17,9</b>	<b>17,7</b>

Source: Calculs Coe-Rexecode d'après Eurostat

Entre 2010 et 2015, les prélèvements obligatoires qui pèsent sur les coûts de production ont augmenté de 1,1 point de PIB en

France contre une augmentation de seulement 0,5 point de PIB en Espagne et en Allemagne et une baisse de 0,2 point de PIB en Italie (intervenue au cours de années 2014 et 2015 après une hausse initiale de 0,5 point de PIB).

**L'évolution des prélèvements obligatoires qui grèvent les coûts de production  
Comparaison entre la France et les autres grands pays de la zone euro  
en % du PIB**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
France	16,6	17,2	17,5	17,8	17,9	17,7
Allemagne	8,8	9,2	9,4	9,3	9,2	9,3
Italie	13,8	13,7	14,3	14,3	13,9	13,6
Espagne	11,2	11,2	11,6	11,3	11,5	11,7

**Écarts de prélèvements obligatoires qui grèvent les coûts de production  
entre la France et les trois autres grands pays de la zone euro  
(en % du PIB)**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Allemagne	+ 7,8	+ 8	+ 8,1	+ 8,5	+ 8,7	+ 8,4
Italie	+ 2,8	+ 3,5	+ 3,2	+ 3,5	+ 4,0	+ 4,1
Espagne	+ 5,4	+ 6,0	+ 5,9	+ 6,5	+ 6,4	+ 6,0

En résumé, les écarts avec les autres grands pays de la zone euro sur les prélèvements obligatoires grevant les coûts de production sont élevés. Ils ont augmenté depuis 2010. Les écarts de taux de prélèvements obligatoires peuvent être relativisés dans la mesure où les crédits d'impôt ne sont pas déduits dans cette comparaison de prise en compte des crédits d'impôts (l'Allemagne n'a pas de dispositif de crédits d'impôts), néanmoins les écarts restent significatifs même après déduction des crédits d'impôt.

## Annexe 1

### Le traitement des crédits d'impôts dans les *Taxation Trends*

Comme il est rappelé dans la partie 1 de l'édition 2017 des *Taxation Trends* (page 39) :

« *Conceptually, a payable tax credit can be split into two components : one component ('the tax expenditure component') is used to decrease the tax liability, and the other ('the transfer component') is the remainder left over if the total tax credit amount exceeds the tax liability, and is paid directly to a recipient as a benefit payment* ».

Il existe ainsi deux méthodes pour enregistrer les crédits d'impôts dans les statistiques des prélèvements obligatoires :

- « **la méthode brute** » qui traite le crédit d'impôt comme une provision de dépense et en conséquence, ne déduit ni la composante « dépense fiscale » (*'tax expenditures component'*) ni la composante « subvention » des prélèvements obligatoires. La plupart des manuels internationaux de comptabilité préconisent cette méthode (ESA 2010, IMF GSM 2014...)

- « la méthode du partage » qui déduit uniquement la composante « dépense fiscale » utilisée pour réduire l'impôt du contribuable (*'the tax expenditures component'*). Cette méthode était utilisée par la plupart des pays dans le passé et a actuellement les faveurs de l'OCDE.

Tous les pays n'utilisent pas les crédits d'impôts. Uniquement dix pays de l'Union européenne le font. Parmi eux, la France et l'Italie sont les deux pays dans lesquels les crédits d'impôts atteignent des montants importants.

Les tableaux G dans la partie 2 du document *Taxation Trends* permettent de connaître les composantes « dépenses fiscales » et « subventions » des crédits d'impôts lorsque ceux-ci existent dans les pays de notre échantillon.

#### Composante « *Tax expenditures* » des crédits d'impôts 2010 à 2015 (en % du PIB)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
France	0,5	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7
Allemagne	-	-	-	-	-	-
Italie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,5
Espagne	-	-	0,0	0,0	0,0	0,1

Source : *Taxation Trends in the European Union*, ed. 2017



Composante « Transfer » des crédits d'impôts 2010 à 2015  
(en % du PIB)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
France	0,4	0,3	0,2	0,2	0,4	0,5
Allemagne	-	-	-	-	-	-
Italie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,5
Espagne	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : *Taxation Trends in the European Union*, ed. 2017

Finalement, les Taxations Trends donnent un taux de prélèvements obligatoires ajusté des crédits d'impôts, mais seulement de sa composante 'Tax expenditures' (« split method »).

Taux de prélèvements obligatoires ajustés des crédits d'impôts  
(en % du PIB)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
France	41,6	42,8	44,0	44,9	45,1	45,2
Allemagne	36,7	37,2	37,8	38,2	38,3	38,6
Italie	41,5	41,4	43,4	43,4	43,9	42,7
Espagne	31,3	31,2	32,2	33,1	33,7	33,8

Source : *Taxation Trends in the European Union*, ed. 2017

Note : seule la partie "Tax expenditures" des crédits d'impôt est déduite (split method)

Le taux des prélèvements obligatoires calculés avec cette méthode atteint 42,5 % du PIB en France en 2015, soit 6,6 points de PIB de plus que le taux des prélèvements obligatoires en Allemagne. Il est supérieur de 11,4 points aux taux de PO en Espagne et 2,8 points supérieur à l'Italie.

## Annexe 2 L'évolution détaillée des catégories pour la France

### L'évolution des prélèvements liés à la consommation en France en % du PIB

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taxes de type TVA	6,8	6,8	6,8	6,8	6,9	6,9
Taxes sur l'énergie	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,7
Taxes sur le tabac et les boissons	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8
Taxes sur les conventions d'assurance	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6
Autres taxes	1,2	1,2	1,3	1,2	1,2	1,2
<b>Total des prélèvements sur la consommation</b>	<b>10,5</b>	<b>10,8</b>	<b>10,9</b>	<b>11,0</b>	<b>11,1</b>	<b>11,2</b>

Source : *National Tax Lists*

### L'évolution des prélèvements liés au travail en France (en % du PIB)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Cotisations sociales</b>	<b>15,33</b>	<b>15,50</b>	<b>15,71</b>	<b>15,97</b>	<b>16,19</b>	<b>16,08</b>
Payées par les employeurs	11,00	11,17	11,29	11,37	11,50	11,36
Payées par les salariés	3,92	3,93	4,01	4,16	4,25	4,30
Payés par les non-salariés	0,41	0,39	0,41	0,43	0,44	0,42
<b>Part travail de l'impôt sur le revenu (1)</b>	<b>5,47</b>	<b>5,59</b>	<b>5,91</b>	<b>6,10</b>	<b>6,15</b>	<b>6,14</b>
<b>Autres impôts</b>	<b>1,46</b>	<b>1,46</b>	<b>1,53</b>	<b>1,68</b>	<b>1,70</b>	<b>1,67</b>
<b>Total des prélèvements liés au travail</b>	<b>22,26</b>	<b>22,54</b>	<b>23,15</b>	<b>23,74</b>	<b>24,04</b>	<b>23,90</b>

Source : *National Tax Lists*

(1) y compris CSG et prélèvements sociaux

L'évolution des prélèvements liés au capital en France en % du PIB

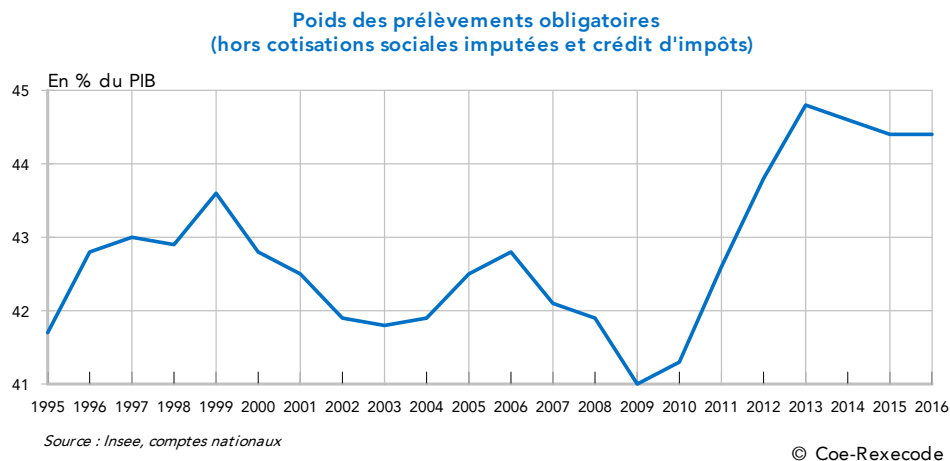
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Impôt sur la production relevant du capital	1,9	2,0	2,1	2,0	2,1	2,0
impôts fonciers sur les entreprises	1,5	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7
impôts sur l'usage d'actifs	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
autres impôts nets sur la production	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>2,3</b>	<b>2,7</b>	<b>2,7</b>	<b>2,8</b>	<b>2,7</b>	<b>2,7</b>
<b>Impôts sur le capital des ménages</b>	<b>5,2</b>	<b>5,4</b>	<b>5,8</b>	<b>6,0</b>	<b>6,0</b>	<b>6,2</b>
impôts sur les revenus financiers	2,8	2,9	3,2	3,4	3,3	3,3
impôts fonciers sur les ménages	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4
droits d'enregistrement	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6
droits de mutation	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6
impôts assis sur le patrimoine	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3
autres impôts	0,0	0,03	0,05	0,05	0,05	0,03
<b>Total des prélèvements liés au capital</b>	<b>9,4</b>	<b>10,1</b>	<b>10,5</b>	<b>10,8</b>	<b>10,8</b>	<b>10,8</b>

Source : Calculs Coe-Rexecode à partir des *National Tax Lists*

### Annexe 3

## L'évolution des taux de prélèvements obligatoires en France selon les différentes définitions

Le taux des prélèvements obligatoires des comptes nationaux, calculé en déduisant les remboursements de crédits d'impôts est inférieur aux taux des prélèvements obligatoires selon la définition « intermédiaire ». Le taux des prélèvements obligatoires présenté par l'INSEE hors cotisations sociales imputées et crédits d'impôts déduits s'établit à 44,4 % du PIB en 2015 (et 2016) contre un taux de 47,9 % en 2015 pour les *Taxations Trends* d'Eurostat (définition extensive, y compris cotisations sociales imputées et sans tenir compte des crédits d'impôts) et 45,9 % hors cotisations sociales imputées (définition « intermédiaire », l'indicateur principal que retenons).



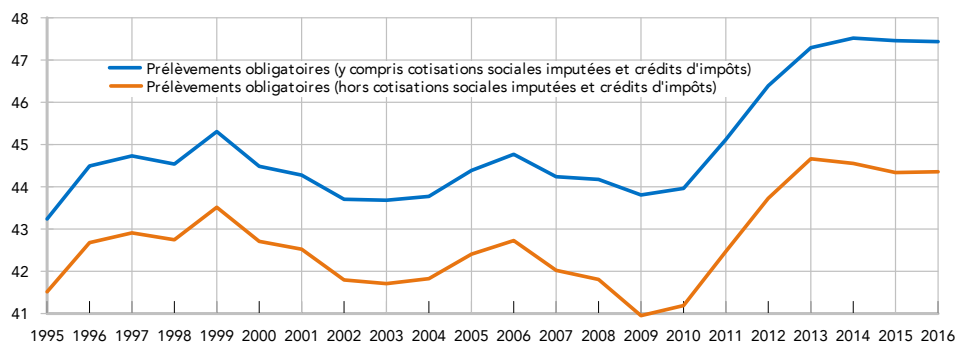
L'écart entre ce taux de prélèvements obligatoires des comptes nationaux et celui qui ressort de la définition la plus large des prélèvements obligatoires atteignait plus de 3 points de PIB en 2015 pour la France.

Les niveaux des prélèvements obligatoires en France  
selon les différentes définitions retenues

En points de PIB	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Taux de prélèvements obligatoires (définition la plus « extensive »)</b>	<b>44,0</b>	<b>45,1</b>	<b>46,4</b>	<b>47,3</b>	<b>47,5</b>	<b>47,5</b>	<b>47,4</b>
Cotisations sociales imputées (en point de PIB)	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9
<b>Taux de prélèvements obligatoires (définition « intermédiaire », déduction des cotisations sociales imputées)</b>	<b>42,1</b>	<b>43,2</b>	<b>44,4</b>	<b>45,3</b>	<b>45,5</b>	<b>45,5</b>	<b>45,5</b>
Crédits d'impôts (en point de PIB)	0,9	0,7	0,7	0,6	1,0	1,2	1,2
<b>Taux de prélèvements obligatoires (« définition restrictive », Crédits d'impôts déduits)</b>	<b>41,2</b>	<b>42,5</b>	<b>43,7</b>	<b>44,7</b>	<b>44,6</b>	<b>44,3</b>	<b>44,4</b>

Source : Insee, comptes nationaux

Taux de prélèvements obligatoires selon la prise en compte  
ou non des cotisations sociales imputées et des crédits d'impôts



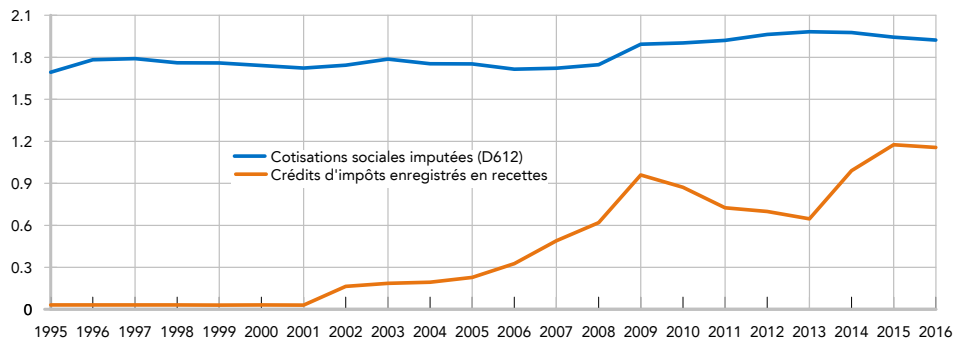
Source : Insee, comptes nationaux

© Coe-Rexecode

La montée en charge du dispositif du CICE<sup>14</sup> a accru l'écart apparent entre le taux de prélèvements obligatoires dans sa définition restrictive, celui affiché dans les comptes nationaux, et le taux de prélèvements obligatoires dans sa définition « extensive » ou « intermédiaire », ceux qui ressortent des publications d'Eurostat. Nous devons garder ceci à l'esprit lorsque nous comparons les prélèvements obligatoires entre pays à partir des données issues d'Eurostat.

<sup>14</sup> D'après le PLF 2017, les dépenses de CICE pour 2015 s'établissent à 17,2 milliards d'euros et celles pour le CIR à 5,5 milliards d'euros.

Poids des cotisations sociales imputées et des crédits d'impôts enregistrés en recettes  
(en points de PIB)



Source : Insee, comptes nationaux

© Coe-Rexecode



## Annexe 4

### Composition des indicateurs de taux de prélèvements obligatoires

La définition précise des prélèvements obligatoires est le « Total des taxes et cotisations sociales payables au gouvernement général (comprenant l'Etat central, les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale) y compris les contributions volontaires ». Ceci correspond à « l'indicateur 4 » pour les prélèvements obligatoires, c'est-à-dire l'indicateur le plus large des quatre indicateurs définis par le groupe de travail Eurostat sur les comptes nationaux en juin 2001. Cet indicateur permet de couvrir la large diversité des systèmes de sécurité sociale de l'Union européenne.

#### La nomenclature des opérations dans la comptabilité nationale

+	D.2	Taxe sur la production et les importations
+	D.5	Taxes courantes sur le revenu, le patrimoine, etc.,
+	D.91	Taxes sur le capital
-	D.995	Transferts en capital du gouvernement général à certains secteurs représentant des impôts et des cotisations sociales évalués mais peu susceptibles d'être collectés
+	D.611C + D.613C	Cotisations sociales obligatoires payables aux organismes de sécurité sociale (S.1314)
=	<b>Indicateur 1</b>	<b>Total des impôts et des cotisations sociales obligatoires de sécurité sociale</b>
+	D.611C + D.613C	Cotisations sociales obligatoires payables au gouvernement central (S.1311), aux gouvernements régionaux (S.1312), aux collectivités locales (S.1313) en tant qu'employeurs
=	<b>Indicateur 2</b>	<b>Total des impôts et des cotisations sociales obligatoires de sécurité sociale payables au gouvernement général, incluant celles pour le gouvernement en tant qu'employeur</b>
+	D.612	Cotisations sociales imputées payables au gouvernement général en tant qu'employeur
+	D.614	Cotisations sociales supplémentaires des ménages
-	D.613C	
=	<b>Indicateur 3</b>	<b>Total des impôts et des cotisations sociales obligatoires de sécurité sociale payables au gouvernement général, incluant celles pour le gouvernement en tant qu'employeur</b>
+		Cotisations volontaires de sécurité sociale payables au secteur du gouvernement général
=	<b>Indicateur 4</b>	<b>Total des impôts et des cotisations sociales obligatoires de sécurité sociale payables au gouvernement général, incluant les cotisations volontaires</b>





## Annexe 5 Taux de prélèvements obligatoires dans sa définition extensive pour les pays de l'Union européenne

Le tableau ci-dessous présente les taux de prélèvements obligatoires pour l'ensemble des pays de l'Union européenne de 1995 à 2015. La France présente désormais le taux de prélèvements obligatoires le plus élevé de tous les pays de l'Union européenne.

**Total des prélèvements obligatoires, 1995-2015**  
(en % du PIB)

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Union européenne	nd	nd	38,7	39,1	39,1	39,0	38,4	38,4	38,9	39,6	40,0	40,0	40,0
Zone euro	40,2	40,8	39,5	39,9	40,0	39,6	39,3	39,2	39,7	40,8	41,3	41,5	41,4
France	43,4	44,6	44,5	44,9	44,3	44,3	43,9	44,1	45,2	46,5	47,4	47,8	47,9
Danemark	48,2	48,6	49,4	47,8	47,7	46	46,3	46,3	46,3	46,9	47,5	50,3	47,6
Belgique	45	46,1	45,6	45,5	45,2	45,8	45,2	45,5	46,2	47,3	48,3	48	47,5
Autriche	43	43,9	42,4	41,7	41,8	42,6	42,3	42,1	42,2	42,8	43,6	43,8	44,4
Suède	46,7	49,7	47,5	46,8	45,8	44,9	45,1	44,1	43,5	43,5	43,9	43,5	44,2
Finlande	45,1	46	42,3	42,3	41,6	41,3	41,1	40,9	42,2	42,8	43,7	44	44,1
Italie	40,4	40,2	39,2	40,4	41,7	41,5	42	41,7	41,7	43,8	43,8	43,5	43,5
Allemagne	40,4	41,5	38,5	38,8	38,8	39,2	39,6	38,2	38,7	39,3	39,6	39,7	40,0
Grèce	29,7	34,9	33,5	32,7	33,5	33,7	32,9	34,2	36,1	38,5	38,3	39	39,6
Hongrie	40,4	39,2	36,8	36,7	39,6	39,6	39,2	37,5	36,9	38,6	38,1	38,3	39,2
Luxembourg	36,7	38	39,2	37,1	37,4	38,1	40	38,6	38,7	40	39,8	39,4	39,1
Pays-Bas	38,8	38,1	36,1	37	36,6	36,9	35,9	36,7	36,4	36,5	37,1	38	38,2
Croatie	nd	nd	36,2	36,8	37,1	36,8	36,4	36,2	35,3	35,9	36,6	36,8	37,6
Slovénie	38,6	36,8	38,2	37,9	37,3	36,8	36,7	37,4	37	37,4	37,3	37	37,1
Portugal	31,5	33,6	34,2	34,8	35	34,9	33,4	33,7	35,5	34,5	37,2	37,1	37,0
Royaume Uni	31,5	34,5	34,6	35,3	35,1	36,6	34,1	35,2	35,7	35	34,8	34,4	34,9
Malte	27,6	28,3	33	33,4	34,2	33,4	33,8	32,5	33,2	33,4	33,6	35,1	34,7
Espagne	32,2	34,1	35,9	36,7	37,1	32,9	30,6	32,1	32	33,1	34	34,5	34,6
Rép. Tchèque	34,5	32,5	34,2	33,9	34,4	33,1	32,2	32,6	33,8	34,3	34,9	33,9	34,4
Estonie	36,1	31,2	30,1	30,7	31,4	31,6	35,1	33,5	31,7	31,9	31,9	32,8	34,1
Pologne	37,4	33,8	33,8	34,5	35,4	34,9	32	32,3	32,7	32,9	32,8	32,9	33,3
Chypre	24,9	27,3	31,4	32,1	36,1	34,8	31,8	31,9	31,9	31,6	31,5	33,2	33,0
Slovaquie	39,6	33,9	31,4	29,4	29,3	29,1	28,9	28,2	28,8	28,4	30,3	31,3	32,4
Lettonie	30,5	29,5	28,1	29	28,4	28,2	27,6	28,1	28	28,8	28,9	29,3	29,5
Lituanie	27,7	30,8	29,5	30,4	30,4	30,9	30,6	28,7	27,6	27,3	27,3	27,9	29,4
Bulgarie	28,2	30,9	30,5	29,9	31,6	30,7	27,2	26	25,3	26,7	28,2	28,4	29,0
Roumanie	27,6	30,4	28,3	29	29,6	28,3	27	26,9	28,1	27,7	27,3	27,5	28,0
Irlande	33,7	32	31,3	32,7	32,1	30,4	29	28,5	28,6	29	29,5	29,9	24,4
Suisse	25,6	27,5	26,7	26,5	26,0	26,7	27,3	26,7	27,2	27,0	27,1	27,0	28,1

Indicateur 4 correspondant à la définition la plus large des PO

Source : *Tax Revenue Tables*, Eurostat

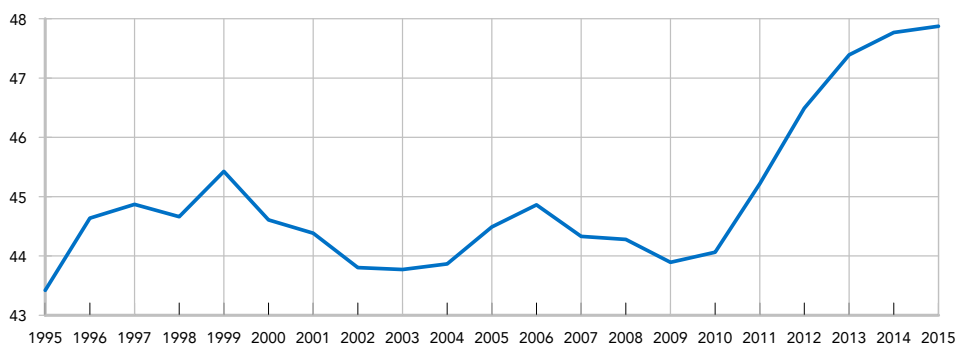


## Annexe 6

### Evolution du taux des prélèvements obligatoires dans sa définition la plus large

Le taux des prélèvements obligatoires qui avait fluctué en France entre 44 et 45 % du PIB de 2000 à 2010 a connu une hausse importante à partir de 2012 (« choc fiscal ») pour s'établir à 47,9 % en 2015.

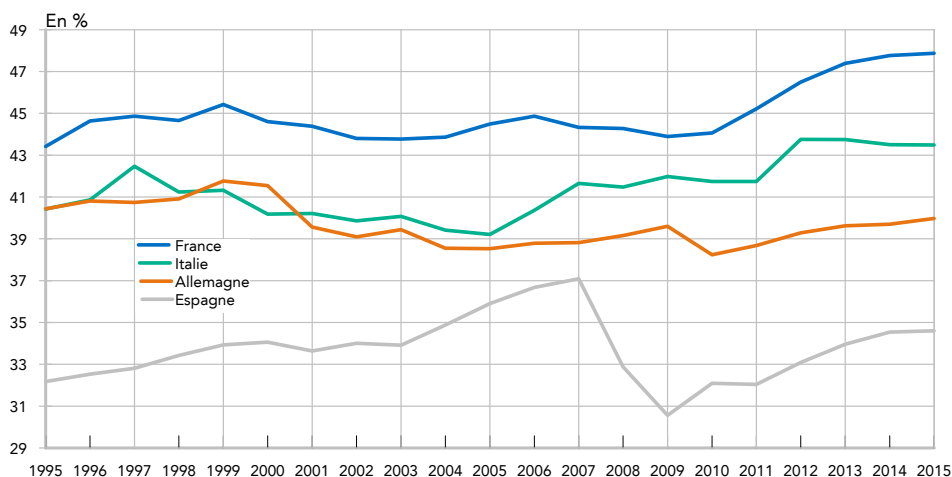
Taux de prélèvements obligatoires en France  
(en % du PIB)



© Coe-Rexecode

La hausse des prélèvements obligatoires après la crise économique et financière de 2008-2009 a été relativement générale dans les quatre grands pays de la zone euro. Cette hausse a été cependant particulièrement marquée en France, alors que le taux de prélèvements obligatoires était déjà supérieur à ceux de nos trois grands partenaires de la zone euro.

Taux de prélèvements obligatoires  
(en % du PIB)



© Coe-Rexecode

**Evolution du taux des Prélèvements obligatoires**

	<b>Taux de PO en 2007</b>	<b>Taux de PO en 2010</b>	<b>Taux de PO en 2015</b>	<b>Evolution 2007-2015</b>	<b>Evolution 2010-2015</b>
France	44,3	44,1	47,9	+ 3,6	+ 3,8
Allemagne	38,8	38,2	40,0	+ 1,2	+ 1,8
Italie	41,7	41,7	43,5	+ 1,8	+ 1,8
Espagne	37,1	32,1	34,6	-2,5	+ 2,5

Taux de PO selon la définition Eurostat *Taxation Trends* la plus extensive (indicateur 4)

# Coe-Rexecode, l'analyse économique au service des entreprises

1

## Un service d'études économiques dédié à l'entreprise

Coe-Rexecode offre à ses adhérents  
en exclusivité :

- un **diagnostic** de la conjoncture mondiale
- des **prévisions** argumentées
- un **réseau** d'échanges avec les entreprises adhérentes et les économistes
- une **équipe** disponible (documentalistes, statisticiens, économistes)
- les **outils** de l'analyse économique (tableaux de bord, diapotheques, radars, etc.)

2

## Un acteur du débat de politique économique

Coe-Rexecode met à la disposition du public :

- des **documents de travail, notes d'actualité, tableaux de bord, cahiers de graphiques** sur les enjeux majeurs de la politique économique : croissance, compétitivité, emploi, économie numérique, développement durable, finances publiques
- des **enquêtes originales** (trésorerie des entreprises françaises, compétitivité qualité et prix des produits des grands exportateurs mondiaux)

Pour en savoir plus sur le forfait  
adhérent ou les études publiques,  
contactez-nous :  
[contact@coe-rexecode.fr](mailto:contact@coe-rexecode.fr)



  
Coe-Rexecode

29 avenue Hoche 75008 PARIS  
Tél. (33) 01 53 89 20 89

[www.coe-rexecode.fr](http://www.coe-rexecode.fr)

twitter @CoeRexecode



# Coe-Rexecode

Centre d'Observation Économique et de Recherches pour  
l'Expansion de l'Économie et le Développement des Entreprises

Siège social : 29 avenue Hoche • 75008 Paris • [www.coe-rexecode.fr](http://www.coe-rexecode.fr)  
Téléphone : +33 (0)1 53 89 20 89 • Fax : +33 (0)1 45 63 86 79

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 • APE 9412 Z • SIRET 784 361 164 00030 • TVA FR 80 784 361 164  
[www.coe-rexecode.fr](http://www.coe-rexecode.fr) • [www.twitter.com/CoeRexecode](https://www.twitter.com/CoeRexecode)

ISSN : 1956-0486